

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 20 JUIN 2022
D2022062707

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon
Excusé : CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Révision des tarifs des salles communales (2022)

VU la délibération du 26 novembre 2012 instituant les tarifs des salles communales,

VU la délibération du 16 novembre 2020 révisant les tarifs mis en place et apportant diverses modifications explicitées dans la délibération,

Madame le Maire propose une nouvelle révision visant à revaloriser les tarifs existants et apporter diverses modifications :

- Table 4.00 € l'unité (au lieu de 2.00 €)
- Chaise 1 € l'unité (au lieu de 0.30 €)
- Banc 1 € l'unité (au lieu de 0.50€)
- Ajout d'un nouveau mobilier : table ronde 8€ l'unité
- Ajout d'un tarif de location pour la vaisselle à la salle des Hirondelles (forfait de 30€ pour le temps de la location)
- Ajout de tarifs dans le cadre d'une dégradation de la vaisselle (casse et perte) selon un tableau mentionnant les coûts détaillés de la vaisselle joint à la convention signée
- Suppression de la location d'une caisse frigo

Les modifications prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en dehors des modifications ci-dessus, la délibération demeure inchangée.

I. SALLE DES FETES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Approuve la modification des tarifs pour le mobilier existant,
- Approuve la location d'un nouveau mobilier et son tarif,
- Précise que ces nouveaux tarifs et ces modifications prendront effet au 1^{er} juillet 2022.

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Catégories	Cuisine	Grande salle	Petite Salle	Petite salle + Grande Salle	Grande salle avec cuisine	Petite Salle avec cuisine	Petite salle + Grande salle + cuisine	Salle Ouest avec Hall et Toilettes
Associations								
Marboz								
Manifestations à but non lucratif	65	gratuit	gratuit	gratuit	65	65	65	gratuit
Manifestations à but lucratif	65	140	90	190	205 (140+65)	155 (90 + 65)	255 (190 + 65)	60
Extérieurs								
Manifestations à but lucratif	185	200	130	270	385 (200 + 185)	315 (130 + 185)	455 (270+ 185)	70
Manifestations à but non lucratif	95	140	100	190	235 (140 + 95)	195 (100 + 95)	285 (190+95)	60
Particuliers								
Marboz	65	130	80	170	195 (130 + 65)	145 (80 + 65)	235 (170 + 65)	60
Extérieurs	95	170	120	230	265 (170 + 95)	215 (120 + 95)	325 (230 + 95)	70
But Commercial								
Assemblée Générale	95	180	120	240	275 (180 + 95)	215 (120 + 95)	335 (240 + 95)	70
Repas - banquet (Professionnels)	185	280	160	360	465 (280 + 185)	345 (160 + 185)	545 (360 + 185)	70

Location à partir d'une deuxième journée : 50 % de réduction

Grande salle de la salle des fêtes : Location mensuelle à une association de la commune au tarif de 100 € avec une fréquence maximum d'une fois entre le lundi et le vendredi pour les activités régulières et payantes dans le cadre d'un contrat de location. Tout mois commencé est dû, aucune proratisation.

Sont compris dans le tarif de location :

- Sono
- Grande salle : 14 tables + 214 chaises
- Petite salle : 23 tables + 89 chaises
- Salle ouest : 11 tables + 55 chaises

Gratuité de la salle pour :

- Les associations de Marboz organisant des manifestations **à but non lucratif**
- Les 2 fêtes patronales organisées par le Comité des fêtes

Néanmoins, pour une utilisation de la cuisine, ces associations devront s'acquitter d'une participation de **65 €** au titre des charges (frais de personnel, électricité, eau ...)

Banquet des classes : salles mises à disposition gratuitement. Le prestataire chargé de la réalisation et du service du banquet devra s'acquitter de la somme de **130 €** au titre des charges pour l'utilisation de la cuisine (frais de personnel, eau, électricité ...)

TARIF LOCATION VAISSELLE

Couverts : 0.04 € l'unité (fourchette – cuillère à dessert – couteau – louche – cuillère de service – cuillère à arroser – écumoire – cuillère à soupe – couteau à pain – pique à viande – couteau à viande – cuillère en bois – spatule en bois – fouet)

Verres – Tasses : 0.05 € l'unité (verre vin rouge – verre vin blanc – verre canon – verre jus de fruit – coupe – coupelle à fruits – tasse à café – soucoupe)

Accessoires : 0.05 € l'unité (– poivrière – salière – Tire-bouchon – limonadier – ouvre boîte – cendrier – égouttoir – planche à pain – planche à viande – gant – torchon)

Assiettes : 0.06 € l'unité (assiette creuse – assiette plate – assiette à dessert)

Plats divers : 0.09 € l'unité (saladier - corbeille à pain – plat ovale – légumier – pichet – plateau de service)

Casseroles et divers : 0.20 € l'unité (cafetière verseuse – faitout bas + couvercle – faitout haut + couvercle – casserole – plat à rôtir – verseuse isolante – poêle à frire)

Toute vaisselle cassée, manquante ou endommagée sera facturée au prix coûtant (cf tableau coût de la vaisselle qui sera joint à la convention signée).

LOCATION DE MATERIEL DIVERS

Location tables, chaises et bancs pour utilisation à l'extérieur de la salle des fêtes. Gratuité pour les associations communales.

Table	4.00€ l'unité
Chaise	1.00€ l'unité
Banc	1.00 € l'unité
Table ronde	8.00 € l'unité

II. SALLE DES HIRONDELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la gratuité pour les associations de Marboz, pour :
 - les réunions à caractère social, administratif, scolaire
 - les associations pour leurs activités autorisées et non lucratives.
 - leurs assemblées générales ou autres réunions.
- approuve les nouveaux tarifs de la salle des Hirondelles pour les particuliers, professionnels, associations ou organismes extérieurs à la commune :

Marboz	Extérieur
1 jour : 90 €	1 jour 135 €
2 jours 140 €	2 jours 200 €

- approuve la mise en place d'un forfait vaisselle et d'un tarif en cas de casse et perte (tableau joint à la convention)

FORFAIT VAISSELLE

Un forfait de 30 € est proposé pour 40 personnes. (Voir liste auprès de la responsable des salles)

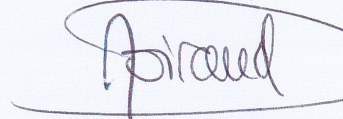
Toute vaisselle cassée, manquante ou endommagée sera facturée au prix coûtant (le tableau mentionnant les coûts détaillés de la vaisselle sera joint à la convention signée)

III. MARCHE COUVERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- intègre le tarif de location du marché couvert à 50 € pour un apéritif ou vin d'honneur
- annule la délibération du 28 décembre 2006 concernant le même objet.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD

